



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

AVIS DE PROMULGATION
Règlement no. 112-11

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 10 janvier 2011 le règlement no 112-11, lequel modifie l'article 3.1 a) du règlement no. 82-07 modifiant à 15 000\$ la dépense pouvant être autorisée par le directeur général / secrétaire-trésorier.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 11 janvier 2011.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat ce 11^{ième} jour de janvier 2011.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général
Secrétaire-trésorier